



**PRÉFET
DES VOSGES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DÉCLARATION
POUR L'ORGANISATION D'UNE MANIFESTATION ARTISTIQUE, FESTIVE, CULTURELLE
SUR LA VOIE PUBLIQUE

Cadre réservé à l'instruction du dossier :

Arrondissement :

-1500 personnes 1500-5000 +5000

Bureau instructeur :

I. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

Evènement

Nom de l'évènement
Type et descriptif de l'évènement
Commune(s) concernée(s)
Lieu exact
Date
Horaires de début et de fin
Horaire d'ouverture du site au public

Fréquentation:

Nombre d'organisateur(s):
Nombre de personnes attendues total:
Nombre de personnes maximum simultanément:

Caractéristique du public:

Assis Debout Statique Dynamique
 spécifique à préciser

Déroulement de la manifestation pour la première fois
 Oui Non si non date de la dernière manifestation

Site de l'évènement

Nature du site
 en plein air clos route Autre

Mise en place d'installations
 Tente gradins scènes Manèges Enceinte
Autre

Risque(s) particulier(s)
 Non Oui à préciser

Voie Publique Oui Non

Accessibilité
 facile difficile Très difficile (préciser)

Structure d'accueil du public
 en plein air clos route Autre

Caractéristiques du terrain
 Terrain agricole
 Domaine public
 Domaine privé
 Autre (préciser)

Présence de fan zone Oui Non

Coordonnées de ou des organisateurs (nom, prénom, raison sociale, adresse, téléphone portable, courriel) :

Nom : Prénom Raison sociale

Adresse complète : rue cp commune

Numéro de téléphone

Courriel :

II. ORGANISATION DE LA SÉCURISATION PUBLIQUE ET DE LA SÉCURITÉ CIVILE :

Organisation de la sécurité de l'évènement

Correspondant/responsable sécurité

Nom : Prénom

Adresse complète : rue cp commune

Numéro de téléphone

Courriel :

Service d'ordre (sécurité privée)

Nombre dont hommes Femmes

Qualification (palpation...)

Équipe organisatrice et bénévoles

Nombre de bénévoles

Missions des bénévoles

Modalités de « briefing » (oral, fiches missions, etc.)

Dispositif de filtrage

Nombre d'accès

Horaires d'ouverture des accès

Mode de filtrage

Dispositif pour empêcher l'arrivée de véhicules

Interdictions de stationnement/circulation (prise d'arrêtés)

Fermeture d'accès/barrières/véhicules bloquants, etc.

Stationnement

Nombre de parkings (localiser sur un plan) plan Oui Non

Emplacement(s)

Nombre de places offertes (au total et par parking)

Mesures de sécurité éventuelles (gardien, navettes bus)

Circulation

Neutralisation de voies

(préciser lesquelles, à indiquer sur le plan des axes de circulation)

Déviations éventuelles

(préciser lesquelles, à indiquer sur le plan des axes de circulation)

Convention de service d'ordre indemnisé

Existence d'une convention avec les FSI

Modalités de la convention

Résultat calculateur DPS

Concernant le dispositif de secours

Les règles habituelles relatives aux dispositifs prévisionnels de secours (DPS) s'appliquent. Un DPS doit être présent dès lors que certains risques sont réunis (effectif prévisible du public, comportement prévisible du public, environnement et accessibilité du site, etc). Pour évaluer la nécessité de mettre en place un DPS, l'organisateur doit utiliser le site internet suivant : <https://www.secourisme.net/spip.php?article481>.

L'organisateur doit garantir, en permanence, l'accessibilité du site aux services de secours.

Organisation de la sécurité civile

Correspondant/responsable sécurité

Nom : Prénom

Adresse complète : rue cp commune

Numéro de téléphone

Courriel :

Association agréée

Nom du responsable : N° téléphone

SDIS

Centres de secours les plus proches

Temps de route:

Point de rassemblement des moyens

Accès aux bornes incendie

Présence d'extincteurs

Moyens d'alerte des secours (téléphone, radio, talkie-walkie...)

Voies de circulation des services de secours sur l'ensemble du site

Accès prévus pour l'arrivée des secours (à indiquer sur le plan des axes de circulation)

Moyens d'alerte et d'évacuation des spectateurs :

Moyens d'alerte (sonorisation,...)

Sorties permettant l'évacuation (si nécessaire, à indiquer sur un plan)

Personnels encadrant l'évacuation

Mise en place d'un fléchage et présence de panneaux

Autres mesures de sécurité mises en place

Mesures de police administrative

Mesures prises par l'autorité municipale

Interdiction de stationnement/ circulation

Interdiction de consommer de l'alcool sur la voie publique, etc.

Je soussigné(e) , responsable de l'organisation de l'événement m'engage à mettre en place les mesures mentionnées précédemment durant toute la durée de la manifestation.

Date :

Nom et signature de l'organisateur :